



INFOMESNIL



Mensuel - N° 2022 – 03

Mercredi 2 mars 2022 - <http://www.mesnil-saint-loup.fr>



PanneauPocket,
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public : Le mardi de 17h00 à 19h00 et le jeudi de 16h00 à 19h00

Téléphone : 03.25.40.42.17 – Mail : mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr

Informations de la mairie

Arrivée de la fibre à Mesnil-Saint-Loup

Les opérateurs de téléphonie et internet procèdent depuis 2 semaines environ à un démarchage systématique de tous leurs abonnés leur indiquant la mise en service de la fibre optique à Mesnil-Saint-Loup. Sachez qu'ils ne sont pas en mesure de mettre en service les lignes, mais qu'ils peuvent prendre des pré-commandes.

Mesnil ne sera pas raccordé avant fin mars (avec d'autres villages du secteur) car il y a une date légale pour l'équité à la concurrence.

Un communiqué de presse de la région Grand Est, sera envoyé début mars pour vous en informer.

Vous pouvez également prendre rendez-vous de votre propre initiative en contactant votre opérateur car les délais peuvent être assez long. A ce jour (27/02 date de cet article) les délais de rendez-vous pour raccordements sont fixés vers le 10/15 avril 2022.

A la prise de commande auprès de votre opérateur s'enclenche le rendez-vous de raccordement. L'opérateur gèrera pour le compte de son client les travaux.

Les frais de tirage de câble (branchement physique de la fibre se trouvant actuellement sur les poteaux des rues du village à votre Box Internet) sont pris en charge et le reste à charge pour l'abonné est de 0€ : c'est la partie de financement public du projet.

En revanche, s'il y a un problème sur le passage du câble (fourreau bouché ou élagage à faire) ces travaux seront à effectuer par le propriétaire dans son domaine privé.

De plus, il est fort probable que vous ayez à payer un abonnement différent et de devoir changer votre Box pour être compatible avec la fibre (votre opérateur saura vous conseiller mais soyez vigilant à ne pas valider des options inutiles).

Vous n'avez aucune obligation et vous pouvez tout à fait rester dans votre configuration actuelle.

Pour rappel, le département a déployé ces dernières années le réseau VDSL2 avec un débit à Mesnil-Saint-Loup actuel de 40 à 80 Mbits/s (100 Mbits/s théorique).

La fibre permettant un débit de 700 à 800 Mbits/s (1.000 Mbits/s théorique soit 1G.bits/s), donc 10 fois plus rapide.

Vous pouvez suivre l'évolution des travaux et votre situation sur le site : www.losange-fibre.fr

Vous trouverez une vidéo abordant tous ces points à l'adresse suivante :

<https://www.youtube.com/watch?v=gzMtIPkgvC8>

Michaël SIMON, Maire

Secrétariat de mairie

Le recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie va prendre très certainement plusieurs mois.
M. le Maire assurera la fonction durant le temps nécessaire.

Les permanences du secrétariat au public sont toujours possibles mais à des horaires qui peuvent varier.

Merci de votre compréhension.

Si le secrétariat est fermé et que vous souhaitez prendre rendez-vous :

- Téléphone (*ne pas hésiter à laisser un message sur le répondeur*) : 03.25.40.42.17.

- Mail : mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr

- Message dans la boîte aux lettres de la mairie.

Réponse rapide assurée en retour.

Michaël SIMON, Maire

Listes électorales 2022 : vous pouvez vous inscrire jusqu'à début mars 2022 !

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire.

Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Vous pouvez vous inscrire :

- En ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;

- En mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;

- Par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Recensement citoyen obligatoire à 16 ans

Les jeunes de 16 ans sont priés de venir s'inscrire pour le recensement citoyen obligatoire.

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs seize ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité en cours de validité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (excepté une facture de portable) et de son livret de famille.

Plus d'information sur www.defense.gouv.fr/jdc et sur l'application mobile « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur smartphone. Votre enfant a 16 ans ? Faites-le recenser...



Le correspondant défense – Michaël SIMON
Secrétariat général pour l'administration (SGA)
Centre du Service National

Déchets verts – Reprise des permanences

Le dépôt de déchets verts situé zone artisanale ZA du Pré-haut (*vers la benne à verres et le conteneur à vêtements « Le Relais »*), réouvrira à partir du lundi 7 mars 2022 de **17h00 à 18h00**.

Rappel des consignes pour un bon fonctionnement :

- Respecter les heures d'ouverture, ne pas jeter de végétaux par-dessus la clôture.
- Ne déposer que des branchages (5 à 7 centimètres de diamètre), pas de feuilles ni gazon qui favorisent le pourrissement de tout le tas et empêchent son broyage à l'automne.
- Service proposé et financé par la municipalité de Mesnil, **réservé aux particuliers habitant Mesnil-Saint-Loup**.
- Venir avec son matériel et sa main d'œuvre pour déposer ses végétaux (*fourche, etc...*)
- Votre nom et numéro de voiture sera enregistré par l'employé municipal.

La municipalité se garde le droit de fermer le dépôt au moindre écart constaté

Tri et ordures ménagères (O.M)

Il est constaté de nouveau depuis plusieurs mois, des refus de collecte pour différentes maisons d'habitations au sein de notre commune.

En effet, nous y retrouvons des déchets de toute sortes, des déchets verts, du film plastique de palettes...

La principale règle que vous devez retenir et qui doit s'imposer est la suivante :

Même si cela part d'une bonne intention de votre part et que vous souhaitez bien faire, si vous avez le moindre doute, mettez vos déchets dans un sac fermé dans votre container d'ordure ménagère **et non pas dans celui du tri sélectif (couvercle jaune)** au risque de voir l'intégralité de la tournée sur 5 villages compromise lors de la réception du camion au centre de tri (*lors du contrôle qualité*).

Merci de votre compréhension.

Le maire, Michaël SIMON

Délégué intercommunautaire C.C.O.A – Membre de la commission déchets

Attention aux fuites d'eau

Les beaux jours arrivants, si vous rallumez vos robinets extérieurs, il est conseillé de vérifier et de signaler toutes les éventuelles fuites que ce soit avant ou après compteur (ne pas oublier d'inspecter les pièces inhabitées comme les caves, greniers et garage).

Numéros d'urgence

15	SAMU	Urgences médicales, détresse vitale. Le Samu traite aussi les demandes de transport ambulanciers et de soins vers les permanences.
17	GENDARMERIE POLICE	Pour signaler une infraction (Violences, agression, vol à l'arraché, cambriolage, etc...)
18	SAPEURS POMPIERS	Incendies, fuite de gaz, accidents et urgences médicales. Signaler une situation dangereuse.
112	NUMERO D'APPEL D'URGENCE EN EUROPE	Pour les appels d'urgence dans tous les pays de l'Union Européenne.
114	APPEL D'URGENCE POUR PERSONNES MUETTES MALENTENDANTES	Numéro d'urgence national uniquement accessible par SMS ou Fax, pour les personnes avec des difficultés à entendre ou parler.
119	ALLO ENFANCE MALTRAITEE	Le numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être.
197	ALERTE ATTENTAT	Pour centraliser la récolte d'informations et de témoignages en cas d'alerte.
116 000	ENFANTS DISPARUS	Le numéro d'appel d'urgence 24h/24 en France et dans les DOM TOM.
03 83 22 50 50	CENTRE ANTI POISON - NANCY	Centre d'information sur les risques toxiques de tous les produits existants, médicamenteux, industriels et naturels. Aide par téléphone au diagnostic, à la prise en charge et au traitement des

Fleurissement

« Le printemps s'annonce, toujours rempli de promesses ... sans jamais défaillir »

Michel BOUTHOT, écrivain québécois.

Chers tous, le soleil se lève plus tôt et se couche plus tard, et chaque année, nous retrouvons ces petites primevères comme des rayons de soleil qui viennent réveiller nos cœurs à l'approche du printemps.



A vous de colorier vos primevères à votre guise :)



Nous allons retrouver nos jardins, et sur la commune, les bénévoles vont commencer à reprendre soin des sites. **Nous proposons à tous nos bénévoles une petite réunion le 11 mars à 18h30 à l'atelier.**

Nous invitons, une fois encore, toute nouvelle personne qui souhaiterait participer au fleurissement du village et à la préservation de la biodiversité, à venir nous rejoindre pour faire de notre village une commune harmonieuse.

Ce sera l'occasion de faire le point sur nos projets et d'échanger sur vos souhaits pour cette année 2022.

Nous espérons vous retrouver nombreux !

A bientôt.

Angélique DE-RYCKE et Sophie JACOBS
Elues en charge du fleurissement

Pâques – Comité des fêtes

Lundi 18 avril 2022 les cloches de pâques déposeront leurs œufs ou autres friandises.

Les enfants pensez à réserver votre matinée !

Afin de préparer leurs venues, **nous sommes à la recherche de toutes les bonnes volontés.**

N'hésitez pas à nous contacter :

Carine SIMON au 07.86.09.45.83

ou par mail carine-simon@hotmail.fr

Ou Delphine SAVIGNE au 06.75.08.79.24

ou par mail delphinesavigne@orange.fr

Angélique DE-RYCKE au 06.95.79.12.58

ou par mail gaswills10000@gmail.com



Plus d'infos sur le déroulement dans le prochain InfoMesnil.

Votre comité des fêtes de Mesnil-Saint-Loup

Du NOUVEAU dans votre bibliothèque

Vous avez un PC, une tablette ou une liseuse et vous souhaitez découvrir la lecture numérique tout en étant attaché au livre papier.

Venez nous voir lors de nos permanences, nous serons à votre disposition pour vous aider à créer votre compte en ligne qui est gratuit, légal et accessible à tous les Auboisiens inscrits dans une bibliothèque du réseau départemental.

Que peut-on faire sur son compte ?

- Télécharger gratuitement, 5 livres numériques par mois
- Télécharger ou visionner 5 films par mois, dans un panel de 5000 films (fictions, documentaires...)
- Lire votre journal quotidien qu'il soit régional (ex. : l'Est Eclair) ou national (ex. : le Monde)
- Lire des magazines, cuisine, voyages, chasse, automobile ...

L'ensemble de ces services est gratuit. Il suffit d'avoir un compte lecteur à jour dans une des bibliothèques du réseau de la médiathèque départementale de l'Aube.

Permanences :

Mardi : 16h30 / 18h30

Jeudi : 16h30 / 18h30

Samedi : 10h00 / 12h00



Si vous êtes intéressé pour venir nous rejoindre à la bibliothèque, en tant que bénévole, n'hésitez pas à nous contacter lors de nos permanences.

Les Bénévoles de la Bibliothèque



Merci aux bénévoles actuels de la Bibliothèque et merci également à celles et ceux qui ont donné de leur temps durant de nombreuses années et qui ont arrêté ces derniers mois et ces dernières années.

Bernadette SIMON durant 15 ans dont 10 ans responsable ayant succédé à Anne-Marie GATOUILLET †, Jacqueline GATOUILLET, Jacques HUGUENOT †, Geneviève SIMON, Agnès LEGRAND, Marie Claude PRUD'HOM, Jérôme COQUILLE, Justine et Gwenaëlle POIROT/ROZEC.

Marie-Claire COURTOIS, Yves et Rachel BERTRAND pour les contes...

Je vous prie de nous excuser pour les éventuels oublis.

Michaël SIMON, maire et la municipalité

Dépôts de déchets dans l'environnement

L'article L. 541-3 I du Code de l'Environnement rappelle que l'autorité titulaire du pouvoir de police doit intervenir lorsque des déchets sont abandonnés ou gérés contrairement aux dispositions législatives et réglementaires applicables en matière de prévention et de gestion des déchets.

L'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales stipule clairement que la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique.

Chaque Maire a la possibilité de mettre en demeure tout contrevenant responsable d'un dépôt sauvage de déchets, de les évacuer et de les éliminer conformément à la réglementation sous un délai raisonnable.

A défaut d'un accord amiable, il appartient au Maire de mettre en demeure le responsable d'effectuer les opérations nécessaires et le cas échéant de faire procéder d'office, en lieu et place de la personne mise en demeure et à ses frais, à l'exécution des mesures prescrites.

Le maire, Michaël SIMON

Informations diverses

Paroisse

Mercredi 2 mars : Mesnil à 19h00 - Mercredi des cendres

Dimanche 6 mars : Dierrey St Julien à 10h30 - 1er dimanche de carême - Messe en famille

Dimanche 13 mars : Pâlis à 10h30

Dimanche 20 mars : Faux Villecerf à 10h30

Vendredi 25 mars : Mesnil à 19h00 - Annonciation du Seigneur

Dimanche 27 mars : Mesnil à 10h30

Dimanche 3 avril : Indéterminé

La paroisse

Petites annonces

Vends poulailler en bois (2 poules)
30€.

Michel BECARD – 03.25.40.40.33

**** Prochain infomesnil : mercredi 6 avril 2022 ****

